



COMMISSION ELECTORALE

N°...002...//FGF/CE/P/2026

**Communiqué de presse portant publication de la liste provisoire des candidatures à l'élection du Comité Exécutif de la Fédération Gabonaise de Football (FEGAFoot)**

La Commission Électorale de la Fédération Gabonaise de Football (FEGAFoot), réunie en session ordinaire du 20 au 27 mars 2026 à Owendo, informe la famille du football, les ligues provinciales, les clubs, les associations, l'opinion publique nationale et internationale de l'état d'avancement du processus électoral.

Conformément aux Statuts et au Code Électoral de la FEGAFoot, la Commission a procédé à l'examen minutieux des dossiers de candidature déposés pour le renouvellement du Comité Exécutif.

**I- SUR L'ÉTAT DES CANDIDATURES DECLAREES NULLES**

Après examen des pièces versées aux dossiers et de l'intégrité des candidats, les listes ci-après sont déclarées nulles pour les motifs suivants :

• **Liste n°1 conduite par M. NZOGHO MINSTA Christian Gabin :**

**Sur l'examen des pièces du dossier**

- La liste des colistiers produite comporte quinze (15) membres au lieu de douze. De plus, ladite liste ne compte qu'une seule candidature féminine, au lieu de deux (02) minimum ;
- Absence des extraits de casiers judiciaires des colistiers ;
- Absence des copies certifiées conformes des pièces d'identité ;
- Absence des curriculums vitae sportifs des colistiers ;
- Absence des documents attestant de leur appartenance à un membre direct ou indirect de la FEGAFoot ;



- Absence de preuve de parrainage de la liste par au moins sept (7) membres statutaires de la FEGAFOOT ;
- Avis défavorable de la Commission d’Ethique ;
- Non versement de la caution d’un million (1.000.000) FCFA.

#### Sur les critères d’éligibilité

La Commission Electorale constate que la tête de liste satisfait aux critères exigés par les Statuts et le Code électoral.

S’agissant des colistiers, il ressort que la Commission n’a pas pu apprécier leur éligibilité du fait de l’absence de leurs documents personnels.

#### • Liste n°2 conduite par M. ESSIA NDOONG Darneau :

- Un (01) parrainage obtenu des membres statutaires de la FEGAFOOT, sur sept (07) au moins requis, notamment celui de l’Association des Footballeurs du Gabon (AFG) ;
- Avis défavorable de la Commission d’Ethique ;
- Non versement de la caution d’un million (1.000.000) FCFA ;

#### • Liste n°4 conduite par M. NGUEMA EDOU Axel Gydex :

- Absence de liste de colistiers (aucune identité) et de dossiers de colistiers, notamment ;
- Absence des extraits de casiers judiciaires ;
- Absence des copies certifiées conformes de leurs pièces d’identité ;
- Absence de curriculum vitae sportifs ;
- Absence de preuve de parrainage de la liste par au moins sept (7) membres statutaires de la FEGAFOOT ;
- Un avis défavorable de la Commission d’Ethique ;
- Non versement de la caution d’un million (1.000.000) FCFA.

## II- SUR LES CANDIDATURES RETENUES

Est retenue, après examen de la recevabilité des pièces versées aux dossiers et de l'intégrité de l'ensemble de ses membres, la liste unique ci-après :

- **Liste n°3 conduite par M. MOUNGUENGUI Pierre Alain**

## III- SUR LA PERIODE DE RECOURS

Conformément aux dispositions de l'article 9-2 du Code Electoral, les candidats dont les dossiers ont été déclarés nuls disposent d'un délai de 3 jours franc disposent d'un délai de 3 jours francs pour saisir la Commission de Recours à compter de la notification de décision de la Commission Electorale.

Les recours doivent être déposés contre décharge au Secrétariat Général de la Fédération Gabonaise de Football.

## IV- SUR LE CALENDRIER A VENIR

La liste définitive des candidats sera officiellement publiée **le vendredi 03 avril 2026**, après traitement des éventuels contentieux par les organes compétents conformément au calendrier électoral fait à Owendo le 06 mars 2026 et des dispositions des articles 11-1 et 2 du Code électoral.

La Commission Électorale réaffirme son engagement à garantir un processus transparent, équitable et conforme aux standards de la FIFA.

**Fait à Owendo, le 27 mars 2026**



**Jean-Luc NDONGO**